



Paris le 29 mai 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pascale POIROT élue à la Présidence du SNAL

Lors de l'Assemblée Générale de ce jour à Lyon, Pascale Poirot a été élue pour trois ans à la Présidence du Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs (SNAL) dont elle était vice-présidente.

Elle succède à Roger Béliet, Président depuis 2012.

Pascale POIROT, 56 ans, a fait des études de Droit à l'Université Paris 13 et à l'Institut de la Construction et de l'Habitation.

Début 1996, elle reprend la société Urbanisme Contemporain*, aménageur foncier basée à PARMAN (95) dont elle assure la co-gérance avec son mari. Cette société familiale intervient principalement en Ile-de-France tant sur des zones d'activité que sur des zones d'habitation et travaille depuis de nombreuses années sur des opérations mixant différents types d'habitat et de lotissements denses.

Depuis son adhésion au SNAL en 1998, Pascale Poirot a été fortement impliquée dans les actions syndicales du SNAL. Son engagement est allé se renforçant : en juin 2003, date à laquelle Pascale Poirot est élue Présidente de la Chambre Ile-de-France/Picardie. En 2005, elle est nommée Secrétaire Générale au Bureau national du SNAL. De 2009 à 2012, elle est présidente nationale. Depuis cette date, elle est Présidente de la commission aménagement du SNAL. Elle est membre du Conseil National de l'Habitat (CNH). Elle n'a cessé de participer aux concertations avec le Gouvernement : en 2013, concertation sur la loi Duflot, participation au groupe de travail « simplification des normes » d'« Objectif 500 000 », participation actuelle au groupe de travail n° 2 sur l'évolution des modèles contractuels de l'aménagement du réseau national des aménageurs.

Elle a également assuré des cours en 2014-2015 aux étudiants en master du cycle urbanisme de sciences Po Paris.

Dans un contexte législatif et réglementaire en perpétuelle évolution, Pascale Poirot souhaite renforcer la représentativité du Syndicat auprès des pouvoirs publics et travailler avec eux en particulier sur la politique foncière, faire reconnaître le rôle de l'aménageur privé dans la production de logements, infléchir les politiques d'urbanisme actuelles qui n'ont conduit qu'à la diminution du nombre de logements neufs.

Elle s'efforcera également de développer les services aux adhérents et de les accompagner dans l'évolution des pratiques professionnelles en faveur d'un aménagement durable.

Pour l'aider dans sa mission, 5 membres ont été élus au bureau du SNAL :

- Georges Crestin, Vice-Président,
- Jérôme Banderier, Vice-Président,
- Patrick Faucher, Secrétaire Général,
- Rémi Roche, Trésorier,
- François Rieussec, Syndic,

** En 2011, la société Urbanisme Contemporain a été lauréate du prix du public du concours national d'Art Urbain organisé par le séminaire Robert Auzelle sur le thème ; « face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? » pour une opération en Seine et Marne.*

En 2002, lauréate du concours national « Maisons en ville », organisé conjointement par le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture, MEEDAT) et le SNAL sur le thème du lotissement dense : « Quand le lotissement retrouve le chemin de la ville... »

Le SNAL est l'unique organisation représentant les professionnels de l'aménagement privé. Il regroupe 320 sociétés, soit près de 90% des aménageurs privés en France .

Contact presse Isabelle Muller 06 73 79 49 34